



Extrait du registre des décisions

Bureau du 28 janvier 2021

n° 001-21

Objet : RS - Passation d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre et d'avenants n° 1 aux lots 3, 4 et 7 et d'avenants n° 2 aux lots 1b et 2 du marché de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry

- date de convocation le 22 janvier 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-huit janvier dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Thierry Repentin - Corinne Charles
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés : 20

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Michel Dyen - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Martin Noblecourt - Marie Perrier - Christophe Pierretton - Damien Regairaz - Josette Rémy - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 28 janvier 2021

délibération n° 001-21

objet **RS - Passation d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre et d'avenants n° 1 aux lots 3, 4 et 7 et d'avenants n° 2 aux lots 1b et 2 du marché de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond a fait l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre et d'un marché de travaux.

Marché de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond a été attribué à l'équipe Magali Blachier Architectes (devenue SARL Samba Architectures par avenant n° 1) / GBA and Co / Berim par décision n° 001-19 du 4 janvier 2019 pour un montant total de 224 366 € HT.

Par décision n° 111-19 du 26 septembre 2019, le Bureau a approuvé la passation d'un avenant n° 2 fixant la rémunération définitive du maître d'œuvre à 234 106,59 € HT prenant en compte le coût prévisionnel des travaux validé par l'APD (avant-projet définitif), soit 2 055 550 € HT.

Le présent avenant n° 3 a pour objet la prise en compte des honoraires de maîtrise d'œuvre supplémentaires sur les missions OPC (ordonnancement, pilotage, coordination) et DET (direction de l'exécution des travaux) liés à l'allongement du chantier suite à la mise en place des mesures dues à la Covid-19.

La durée du chantier initiale était de 9 mois (y compris période de préparation), avec livraison prévue fin octobre 2020 sur ordre de service n° 1 du 10 février 2020. Les 2 mois de confinement ont décalé la livraison à fin décembre 2020 et les mesures liées à la Covid ont reporté la livraison à fin mars 2021.

L'avenant n° 3 prolonge la mission OPC de 3 mois (coût de 5 076,42 € HT) et la mission DET de 3 mois (coût de 3 564 € HT), soit un montant d'honoraires supplémentaires de 8 640,42 € HT.

Le nouveau montant du marché est ainsi porté à 242 747,01 € HT.

Montant du marché initial	224 366 € HT
Avenant n° 1	Sans incidence
Avenant n° 2	9 740,59 € HT
Pourcentage d'augmentation du marché	+ 4,34 %
Avenant n°3	8 640,42 € HT
Pourcentage d'augmentation du marché	+ 3,69 %
Nouveau montant du marché	242 747,01 € HT
Pourcentage d'augmentation du marché	+ 8,19 %

Marché de travaux

Le marché de travaux pour la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond a été attribué par décision n° 016-20 du 30 janvier 2020, pour les lots 1b, 2, 3, 4 et 7 aux entreprises suivantes :

- lot 1b (démolition) à l'entreprise Qualit'R pour 46 942,18 € HT. Ce lot a fait l'objet d'un avenant n° 1 par décision n° 047-20 du 22 octobre 2020 pour 19 490 € HT, portant le lot à 66 432,18 € HT,
- lot 2 (gros œuvre) à l'entreprise SAS Eiffage Construction pour 202 025 € HT. Ce lot a fait l'objet d'un avenant n° 1 par décision de vice-président n° 202-091 D du 19 mai 2020 pour 9 261 € HT, portant le lot à 211 286 € HT,
- lot 3 (couverture-étanchéité) à l'entreprise Alp'Acier Etanchéité pour 15 090 € HT,
- lot 4 (menuiseries extérieures) à l'entreprise JLV Aluminium pour 316 525,36 € HT,
- lot 7 (isolation, finitions, plafonds) à l'entreprise Albert et Rattin pour 245 092,17 € HT.

Lot 1b (démolition)

Le présent avenant a pour objet la démolition de la chape des vestiaires groupes.

Au global ces adaptations représentent une plus-value de 5 218 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 11,12 %

Le nouveau prix du marché est de :

Montant du marché initial	46 942,18 € HT
Montant de l'avenant n°1 % d'augmentation du marché	19 490,00 € HT +41,52 %
Montant de l'avenant n°2 % d'augmentation du marché	5 218,00 € HT +11,12 %
Nouveau montant du marché % d'augmentation du marché	71 650,18 € HT +52,63 %

Lot 2 (gros œuvre)

Le présent avenant a pour objet :

- la mise en place de clôtures Heras en périphérie des châssis déposés au droit des 2 bassins,
- la réalisation du piquage des seuils en béton existants, y compris scellement des barres et réalisation de rejingots au droit des menuiseries déposées,
- la passivation des aciers et la réparation des bétons dans les zones RDC de la galerie technique et R+1 de la zone accueil et poteaux de la halle bassins,
- une moins-value : ouverture dans voile béton, réalisation de relevés béton, passivation d'aciers derrière le capotage, reprise arase de l'accueil et réalisation d'un socle béton, suppression de la reprise d'encadrements, suppression de la zone pédiluve, suppression de la création d'ouverture,
- la peinture époxy à l'intérieur des poteaux, la suppression de l'article 3.3.1.4 des murs agglomérés en béton dans l'accueil (passage en plaque de plâtre),
- la location de platelage : prolongation de la location du platelage du grand bassin jusqu'au 7 décembre et location de la base-vie : prolongation de l'ensemble de la base vie jusqu'au 7 mai.

Au global ces adaptations représentent une plus-value de 44 234,89 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 21,89 %.

Le nouveau prix du marché est de :

Montant du marché initial	202 025,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1 % d'augmentation du marché	9 261,00 € HT +4,6 %
Montant de l'avenant n° 2 % d'augmentation du marché	44 234,89 € HT +21,89 %
Nouveau montant du marché % d'augmentation du marché	255 520,89 € HT +26,48 %

Lot 3 (couverture étanchéité)

Le présent avenant a pour objet la rive et le plafond de l'auvent d'entrée suivant ABF (Architecte des bâtiments de France) et le rebouchage de la souche de l'ancien extracteur.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 4 624,60 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 30,65 %.

Montant du marché initial	15 090,00 € HT
Montant de l'avenant n° 1	4 624,60 € HT
Nouveau montant du marché % d'augmentation du marché	19 714,60 € HT 30,65 %

Lot 4 (menuiseries extérieures)

Le présent avenant a pour objet :

- la modification des châssis des bureaux du R+2 prévus fixes en ouvrant à soufflet,
- la fixation des menuiseries sur support amianté, et la suppression des déposes réalisées précédemment par le lot désamiantage.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 1 405 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 0,44 %.

Montant du marché initial	316 525,36 € HT
Montant de l'avenant n° 1	1 405,00 € HT
Nouveau montant du marché % d'augmentation du marché	317 930,36 € HT 0,44 %

Lot 7 (isolation, finitions, plafonds)

Le présent avenant a pour objet :

- la création d'un doublage placostyl haute dureté, la peinture sur doublage, la modification des faux-plafonds,
- la joue pour passage de la gaine de ventilation et réseaux électriques et habillage de l'ossature par toile tendue,
- l'ajout d'un coloris supplémentaire pour marquer les lignes d'eau en plafond du grand bassin,
- l'encoffrement non CF de la gaine de ventilation du hall et de la halle bassin, les vestiaires groupes PMR, le changement d'altimétrie et le changement d'angle.

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 38 763,64 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 15,82 %.

Montant du marché initial	245 092,17 € HT
Montant de l'avenant n° 1	38 763,64 € HT
Nouveau montant du marché % d'augmentation du marché	283 855,81 € HT 15,82 %

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu la décision n° 001-19 du Bureau du 4 janvier 2019 approuvant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe Samba Architecture / GBA & Co / Bérin,

Vu la décision n° 111-19 du Bureau du 26 septembre 2019 approuvant la passation d'un avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la décision n° 047-20 du Bureau du 22 octobre 2020 approuvant la passation d'un avenant n° 1 au lot 1b,

Vu la décision n° 2020-091 D du vice-président du 19 mai 2020 approuvant la passation d'un avenant n° 1 au lot 2,

Vu les marchés F19001, F20002, F20003, F20004, F20005 et F20008,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 janvier 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Christian Gogny ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : **approuve** la passation de l'avenant n° 3 précité au marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry,

Article 2 : **approuve** la passation des avenants n° 1 précités aux lots 3, 4 et 7 et des avenants n° 2 précités aux lots 1b et 2 du marché de travaux de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer les avenants et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 4 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 001-21

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre et d'avenants n° 1 aux lots 3, 4 et 7 et d'avenants n° 2 aux lots 1b et 2 du marché de réhabilitation de la piscine de Buisson Rond à Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	28 janvier 2021
Annexe(s) :	annexe avenant 3 maîtrise d'oeuvre - répartition, avenant, avenant, avenant, avenant, avenant

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210128-lmc1H24687H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24687H1

Date de transmission en Préfecture :	05 février 2021
Date de réception en Préfecture :	05 février 2021
Période d'affichage :	du au